

CERTIFICAT QUA010097

ICPF atteste que

SYMPHONIE ACCOMPAGNEMENTS

NDA : 75331073833 - SIREN : 830461711

30 RUE DE LA REPUBLIQUE 33150 CENON FR

est certifié



Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)
- Les actions permettant de valider des acquis de l'expérience (L.6313-1 - 3°)
- Les actions de formation par apprentissage (L.6313-1 - 4°)

Valide du 17/08/2026 au 15/11/2027 - Première émission le 16/11/2024

François GALINOU
Président



Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr